



Conseil Supérieur de l'Éducation du 10 décembre 2020 Déclaration du SE-Unsa

Quelle restructuration de l'éducation prioritaire ?

Depuis trois ans, les rumeurs courent sur une restructuration imminente de l'éducation prioritaire avec comme enjeu principal l'avenir des Rep qui pourraient passer d'une carte nationale à une politique académique.

La secrétaire d'état, Nathalie Elimas vient d'annoncer le lancement d'une expérimentation dans trois académies. Il est proposé d'introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens en créant des contrats locaux d'accompagnement (CLA) en faveur *des écoles et des établissements qui peuvent être socialement proches de l'Éducation prioritaire, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou bien ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés.*

En attendant, la carte des Rep et Rep+ reste la même et les établissements accompagnés le seront en plus. Mais le ministère ne fait pas grand mystère de sa volonté de remplacer au plus vite les REP, dispositif national, fondé sur une carte nationale, par des contrats locaux entre rectorats et établissements.

Pour reprendre à notre compte les propos de Marc Douaire, président de l'OZP, Passer d'une logique de politique territorialisée à une politique d'établissement constitue une rupture profonde dans la philosophie éducative gouvernementale. La lutte contre les inégalités ne relèverait plus d'un projet mobilisant le réseau et ses partenaires (services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, associations...) mais d'un contrat passé entre le rectorat et un établissement.

Pour Le SE-Unsa une carte nationale des Rep est tout à fait compatible avec une gestion décentralisée des moyens et une allocation progressive. Elle permet une gestion de proximité adaptée aux réalités du terrain tout en fixant un cadre national qui assure un traitement équitable des élèves et des personnels. On peut répondre aux besoins réels des écoles orphelines ou de lycées au recrutement socialement défavorisé sans passer à la trappe la politique d'éducation prioritaire dont l'objectif premier n'est pas de répondre aux besoins de tous les enfants d'origine populaire mais bien de répondre aux besoins spécifiques de territoires urbains ségrégués.

Le SE-Unsa n'acceptera pas que les contrats locaux d'accompagnement soient pris sur l'enveloppe de l'éducation prioritaire. Il n'acceptera pas non plus que des établissements privés tentent de bénéficier de ces contrats aux dépens du Service public d'éducation.

Il défendra des mesures relatives aux ressources humaines à la hauteur du défi d'attirer et de stabiliser les personnels dans tous les établissements concernés.